Particulier Sinistré

Mairie

Transmission du demande communale de reconnaissance de l'état de CAT NAT dans un délai de 18 mois à compter de la date de l'événement

Déclaration de sinistre dans les 5 jours

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de Maine-et-Loire
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
Enregistre et transmet la demande

Assureur

Examen par la commission interministérielle
Ministères de l'intérieur et des finances

La personne sinistrée dispose alors de **dix jours** pour prévenir son assureur.
L'assureur doit l'indemniser dans un délai de **trois mois** après la parution de l'arrêté de reconnaissance au Journal Officiel.

Arrêté publié dans un délai de trois mois. Cet arrêté émane d'une décision (favorable ou défavorable) qui est prise par une commission interministérielle qui se réunit mensuellement.

JOURNAL OFFICIEL
LOIS ET DÉCRETS

Préfecture de Maine-et-Loire
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)
informe la Mairie

Particulier Sinistré

Mairie